

N. Réf. : 04/0255

**Monsieur le directeur  
CNPE du TRICASTIN  
BP n° 9  
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX**

Lyon, le 18 mars 2004

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base  
*CNPE du Tricastin - Site (INB n° 87-88)*  
Inspection n° INS-2004-EDFTRI-0012  
*Facteurs humains*

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection renforcée a eu lieu le 16 mars 2004 au CNPE du Tricastin sur le thème de la prise en compte du facteur humain.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 16 mars 2004 portait sur la prise en compte du facteur humain par le CNPE du Tricastin. Cette inspection a montré que le CNPE disposait d'une politique construite et dynamique en la matière. Le réseau des correspondants "facteurs humains" au sein des services est aujourd'hui opérationnel et nécessitera une animation renforcée. La base de données mise en place pour identifier et analyser les signaux faibles, précurseurs potentiels d'événements plus sérieux, semble désormais prête à être exploitée. L'intégration des prestataires dans cette démarche reste à construire.

## A. Demandes d'actions correctives

Les inspecteurs ont constaté que seule une minorité des 37 correspondants "facteurs humains" (FH) disposait d'une lettre de mission. Cette lacune est en écart avec vos prescriptions internes et, par ailleurs, ne donne pas aux correspondants la légitimité qui leur est due dans ce domaine. J'ai bien noté que vous étiez engagés à établir des contrats tripartite (chef de service, correspondant FH, consultant FH) qui se substitueront aux lettres de mission.

### 1. **Je vous demande d'établir rapidement les contrats tripartites évoqués lors de l'inspection.**

La politique FH du site n'intègre encore que très timidement les prestataires du CNPE (participation des consultants FH à la journée annuelle de présentation des arrêts de tranche). Les prestataires sont des acteurs importants de la sûreté et les modalités de travail avec ces intervenants doivent pouvoir bénéficier des acquis de votre politique de prise en compte du facteur humain.

### 2. **Je vous demande d'étendre votre politique FH aux relations avec vos prestataires.**

### 3. **Dans le même ordre d'idée, je vous demande d'intégrer à votre politique FH la gestion des modifications locales (depuis la phase d'identification des besoins jusqu'à la phase d'exploitation de la modification).**

A la suite d'un diagnostic d'organisation effectué avec l'appui de vos services centraux, vous avez engagé un certain nombre de réformes au sein de la section chimie du site.

### 4. **Je vous demande de mettre en place un dispositif destiné à évaluer les effets des réformes mises en œuvre, afin de juger de leur adéquation.**

## B. Compléments d'information

Il a été noté lors de l'inspection que la remontée d'informations sur les activités des correspondants FH des services se faisait via les réunions mensuelles des membres du réseau FH ou, de manière informelle, lors de contacts avec les consultants FH du site. L'émancipation progressive des correspondants FH peut conduire à des effets négatifs si les consultants ne gardent pas une vision claire des actions de chaque correspondant dans son service (développement d'actions qui ne seraient pas en phase avec la politique générale du site, perte d'information sur des bonnes pratiques développées localement, etc.).

### 5. **Je vous demande de me préciser la manière dont vous entendez vous organiser pour assurer une remontée formalisée d'information sur les actions conduites par les correspondants FH dans leurs entités.**

## C. Observations

Le site a mis en place récemment une démarche relative à la communication opérationnelle au sein des équipes. Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'animateurs professionnalisés, formés aux techniques de communication opérationnelle. Ce réseau d'animateur devra faire l'objet d'une animation effective au niveau des services.

Il conviendrait de réfléchir à la mise en œuvre d'actions croisées entre correspondants FH.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation  
l'adjoint au chef de division**

**Signé par  
Patrick HEMAR**